

**Notice to all Collectors and IFTA licensees -  
Avis à tous les percepteurs et les détenteurs de licence IFTA  
Canada Post – Postes Canada**



Finance and Treasury Board  
Revenue Administration Division

Finances et Conseil du Trésor  
Division de l'administration du revenu

TN : 001

*Gasoline and Motive Fuel Tax Act / Loi de la taxe sur l'essence et les carburants  
Tobacco Tax Act / Loi de la taxe sur le tabac*

November/Novembre 2024

As you may be aware, Canada Post along with its employee union, Canadian Union of Postal Workers (CUPW), is currently negotiating a new employment agreement. The negotiation process is ongoing. However, there is a risk of a strike or lock-out that could come into effect as early as 12:01am on November 15, 2024. A strike or lock-out may disrupt government payments via cheque, as well as all other mailed correspondence. We understand the implications of the situation and have plans in place to ensure those who rely on government payments continue to receive them.

All returns and remittances that are required to be made to the Province of New Brunswick will continue to be due as per their normal schedule. Monthly remittances of fuel and tobacco taxes by collectors are required to be remitted by the 25<sup>th</sup> day of the month following the reporting period. All International Fuel Tax (IFTA) returns for the 4<sup>th</sup> quarter are due January 31, 2025. In the event of a strike or lock-out, remittances may be forwarded by courier to the Department of Finance and Treasury Board or submitted at one of the many Service New Brunswick locations throughout the province. You may also fax your returns and make payments through electronic funds transfer options.

**Important:** Late returns and remittances will be subject to penalty and interest.

We appreciate your patience in this matter as we continue to monitor the situation. Please visit our website for further information regarding the alternative measures being taken to minimize the potential delays in our tax payment and remittance programs.

**Inquiries:**

Finance and Treasury Board  
Revenue Administration Division  
Tax Administration  
Marysville Place, P. O. Box 3000  
Fredericton, NB E3B 5H1

Telephone: (800) 669-7070  
Fax: (506) 457-7335  
E-mail: [wwwfin@gnb.ca](mailto:wwwfin@gnb.ca)  
Web Site: [www.gnb.ca/finance](http://www.gnb.ca/finance)

Comme vous le savez sans doute, Postes Canada et le syndicat représentant ses employés, le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), négocient actuellement un nouveau contrat de travail. Le processus de négociation est en cours, mais une grève ou un lock-out pourrait survenir dès le 15 novembre 2024, à 0 h 1 et pourrait ainsi perturber les paiements gouvernementaux effectués par chèque, ainsi que toute autre correspondance envoyée par la poste. Nous comprenons les répercussions que pourrait avoir cette situation et nous avons des plans en place pour nous assurer que les personnes qui bénéficient des paiements gouvernementaux continuent de les recevoir.

Toute déclaration et toute remise qui doivent être faites auprès du gouvernement du Nouveau-Brunswick devront respecter le calendrier prévu. Les remises mensuelles des percepteurs de la taxe sur les carburants et sur le tabac sont payables au plus tard le 25 du mois suivant la période de déclaration. Toutes les déclarations liées à l'IFTA pour le quatrième trimestre doivent être remises au plus tard le 31 Janvier 2025. S'il y a grève ou lock-out, elles peuvent être envoyées par messagerie au ministère des Finances et Conseil du Trésor ou être remises dans l'un des nombreux bureaux de Service Nouveau-Brunswick de la province. Vous pouvez également les envoyer par télécopieur et faire vos paiements par virement électronique de fonds.

**Important :** Les déclarations et les remises qui sont en retard feront l'objet de pénalités et d'intérêts.

Nous vous remercions de votre patience à cet égard. Nous continuerons à surveiller la situation de près. Veuillez consulter notre site Web pour obtenir d'autres renseignements sur les mesures de rechange prises en vue de minimiser les retards qui pourraient survenir dans nos programmes de paiement des taxes et de remise. Veuillez agréer l'expression de nos meilleurs sentiments.

**Demandes de renseignements :**

Finances et Conseil du Trésor  
Division de l'administration du revenu  
Administration de l'impôt  
Place Marysville, C. P. 3000  
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

Téléphone : (800) 669-7070  
Télécopieur : (506) 457-7335  
Courriel : [wwwfin@gnb.ca](mailto:wwwfin@gnb.ca)  
Site Web : [www.gnb.ca/finances](http://www.gnb.ca/finances)